
PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, tenue à la salle Lac-Mégantic/Lac Aylmer du Delta Sherbrooke, le 25 mars 2015 à 10 h 30.

PERSONNES PRÉSENTES :

Beaudin, Denis – membre	Landry, Noël – membre
Blanchette, Alexandre – membre	Lavoie, Michèle – membre
Bourassa, François – membre	Madore, Jacques – membre
Cayer, Luc – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Compagna, Alain – membre et secrétaire	Robert, Nicole – membre et 2 ^e vice-présidente
Demers, Jacques – membre et président	Roy Laroche, Colette – membre
Fecteau, Marielle – membre	Roy, Robert G. – membre
Grimard, Hugues – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 ^{er} vice-président

PERSONNES INVITÉES :

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Meunier, Daniel – directeur régional par intérim du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis – conseiller en développement
Desautels, Dominique – conseillère en développement
Falcão, Caroline – coordonnatrice du Forum jeunesse Estrie
Quirion, Murielle – secrétaire de direction
Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

PERSONNES EXCUSÉES :

Bourassa, Benoît – membre	Fillion, Carol – membre
Boutin, Vincent – membre	Hamm, Vicki May – membre
Bureau, Sylvie – membre	Lamoureux, Bertrand – membre
Chaloux, Annie – membre	Viens, Jacques – membre et trésorier
Chênevert, Renald – membre	

PERSONNES ABSENTES :

Martel, Marc-André – membre	Perron, Gaétan – membre
-----------------------------	-------------------------

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Jacques Demers préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 10 h 35 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 3.1.1.2 Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité - Prolongation des projets - *Décision*
- 4.1.1.1 Accro-Techno / FDR-05-13-203-01 - *Décision*
- 4.1.1.2 Communauté solidaire des aînés (CIA) de la MRC de Coaticook / FDR-05-13-203-03 - *Décision*
- 4.1.1.3 Club local d'informaticiens-aînés connectés (CLIC) / FDR-05-13-203-04 - *Décision*
- 4.1.1.4 Génie en gris / FDR-05-13-203-09 - *Décision*
- 4.1.1.5 Ateliers d'information aux communautés culturelles confrontées à une maladie terminale ou à un décès et réalisation de trousse / FDR-05-13-203-10 - *Décision*
- 4.1.1.6 Carrefour d'information pour aînés (CIA) de la MRC de Memphrémagog / FDR-05-13-203-13 - *Décision*
- 4.1.1.7 Carrefour d'information pour aînés (CIA) de la MRC du Val-Saint-François / FDR-05-13-203-15 - *Décision*
- 4.1.1.8 Entente de partenariat régional sur l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées en Estrie / FDR-05-13-203-SAGE - *Décision*
- 7.2.- Forum jeunesse Estrie – Transfert de responsabilités - *Décision*
- 9.- CRRNT : Programme de développement régional et forestier : Désengagements - *Décision*

**CRÉ-15-029 Il est proposé par Alain Compagna,
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

QUE soit adopté l'ordre du jour comme proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2. PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2015

2.1. Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 janvier 2015

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 28 janvier dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

**CRÉ-15-030 Il est proposé par Robert Y. Pouliot,
appuyé par Marielle Fecteau
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 28 janvier 2015 comme présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2. Suivi au procès-verbal du 28 janvier 2015

Mme Marie-Hélène Wolfe fait les suivis suivants :

Page 7, point 3.2 – Incorporation de la CRRNT : Des discussions et rencontres ont eu cours avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFFP), lequel ministère ne peut reconnaître la CRRNT nouvellement incorporée ni permettre le transfert des sommes. Le MFFFP travaillerait à l'élaboration d'un nouveau programme concernant uniquement le soutien aux Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. Ce programme n'étant pas développé, il n'est pas possible de déterminer avec quelle instance une entente sera signée ni à quel moment le tout sera disponible.

Par ailleurs, des consignes claires ont été reçues de la part du MFFFP concernant le Programme de développement régional forestier et la date de fin de tous les projets soutenus. Aucune dépense réalisée par les promoteurs et la CRÉ au-delà du 30 juin 2015 ne sera reconnue par le MFFFP. La CRÉ a écrit à tous les promoteurs afin de leur faire connaître la situation et pratiquement tous ont mentionné que, malgré la situation, ils essaieraient de faire le projet dans le nouvel échéancier.

Page 19, point 4.4.2 – Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel : En conclusion du mandat de réalisation du premier objectif de la Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel, le Plan d'action 2015-2017 visant à accroître l'arrimage entre l'offre bioalimentaire et la demande institutionnelle en Estrie a été acheminé MAPAQ.

3. AFFAIRES INTERNES

3.1. Plan de fermeture

Marie-Hélène Wolfe mentionne que le MAMOT a accepté le plan de fermeture, la lettre du MAMOT datée du 16 mars dernier est déposée sur place.

Une mise à jour du plan de fermeture est remise aux membres du conseil d'administration pour information. Il avait été convenu en janvier que le plan alors adopté était évolutif.

3.1.1. Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité

3.1.1.1. Transfert des responsabilités

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie sera abolie dès la sanction du projet de Loi 28 et que la CRÉ de l'Estrie, en adoptant le plan de fermeture, mettra fin à ses activités le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie, en vertu d'une entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), a pour mandat de mettre en œuvre et coordonner l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale, et ce, jusqu'au 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la concertation régionale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans la forme créée par l'Alliance estrienne répond à des besoins et qu'il est souhaitable de la préserver;

CONSIDÉRANT QUE le comité de soutien régional de l'Alliance estrienne pour la solidarité sociale juge qu'il est nécessaire de poursuivre et terminer les projets déjà amorcés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition de la CRÉ de l'Estrie recommande de cesser d'agir comme fiduciaire de l'Alliance à compter du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition de la CRÉ de l'Estrie recommande au MESS que la Table des MRC de l'Estrie agisse comme fiduciaire de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale.

CRÉ-15-031

**Il est proposé par Luc Cayer,
appuyé par Hugues Grimard
et résolu :**

D'informer le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de la volonté de la CRÉ de l'Estrie de résilier l'*Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité*, en date du 31 mars 2015;

DE confirmer la Table des MRC de l'Estrie comme fiduciaire pour la fin de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale et de confirmer les modalités avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Adoptée à l'unanimité

3.1.1.2. Prolongation de projets

CONSIDÉRANT QU'une volonté de poursuivre l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale, ainsi que le soutien aux projets qui en découlent, a été exprimée par le comité de transition de la CRÉ de l'Estrie et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs de projet ont fait la demande de prolonger la durée de leur projet;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation des projets, n'affecte pas la nature de ces derniers, ne demande pas de ressources financières supplémentaires de la part du Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion et permet d'améliorer le soutien aux personnes en situation de pauvreté.

CRÉ-15-032

**Il est proposé par Marielle Fecteau,
appuyée par Jacques Madore
et résolu :**

D'accorder la prolongation de projets aux promoteurs qui en font la demande, conditionnellement à ce que les demandes n'engagent pas de fonds supplémentaires de la part du Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion et à ce que les projets se terminent au plus tard le 31 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

3.1.2. Campagne majeure de promotion et de publicité pour attirer et recruter des ressources humaines qualifiées vers l'Estrie afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre / FDR 05-09-119 - AJS05-0910-11

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie sera abolie dès la sanction du projet de Loi 28 et que toutes les obligations de la CRÉ de l'Estrie à l'égard du Fonds de développement régional doivent être liquidées au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie, en adoptant le plan de fermeture, mettra fin à ses activités le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie et ses partenaires ont signé une Action jeunesse structurante / AJS05-0910-11 afin de réaliser une campagne majeure de promotion et de publicité pour attirer et recruter des ressources humaines qualifiées vers l'Estrie afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre en date du 11 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de partenariat ne sera pas terminée au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie sera le porteur de dossier pour la suite.

CRÉ-15-033

**Il est proposé par Michèle Lavoie,
appuyée par François Bourassa
et résolu :**

DE verser la contribution financière du Fonds de développement régional (FDR) de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) au Forum jeunesse Estrie, afin qu'il attribue cette somme à des actions de promotion et de publicité afin d'attirer et de recruter des ressources humaines qualifiées en Estrie, le tout conformément aux critères de la politique d'investissement du FDR.

Adoptée à l'unanimité

3.1.3. Entente spécifique 2011-2016 sur la mobilisation régionale pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens - Poursuite pour l'an 5

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a convenu le 7 septembre 2011 d'actualiser l'entente spécifique précédente sur la mobilisation régionale pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens pour une période de cinq (5) ans (CRÉ-11-134);

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance du rapport financier et du Plan de mobilisation et d'action et que ces derniers sont conformes aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente recommande aux partenaires de poursuivre leur engagement pour la dernière année de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie sera abolie dès la sanction du projet de Loi 28 et que toutes les obligations de la CRÉ de l'Estrie à l'égard du Fonds de développement régional doivent être liquidées au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie, en adoptant le plan de fermeture mettra fin à ses activités le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition en fait la recommandation.

CRÉ-15-034

**Il est proposé par Denis Beaudin,
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

D'autoriser la poursuite de l'*Entente spécifique sur la mobilisation régionale pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens* pour la cinquième et dernière année;

D'engager un montant de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) pour l'an 5 de l'*Entente spécifique sur la mobilisation régionale pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens*;

DE verser cette somme, de même que toutes sommes résiduelles de cette entente en provenance du FDR avant le 1^{er} avril 2015;

DE demander au fiduciaire que soit déposé au comité de gestion de l'entente spécifique, au plus tard le 31 mars 2016, un rapport intérimaire de l'utilisation des sommes en provenance du FDR pour les cinq années de l'Entente et que ce rapport soit transmis au comité de transition, de même qu'à la Table des MRC de l'Estrie;

DE recommander aux partenaires de poursuivre leur engagement.

Adoptée à l'unanimité

Marie-Hélène Wolfe informe les administrateurs que la présidence du comité de gestion a été transférée à M. Pierre Poulin.

3.1.3.1. Rapport d'activités du projet PRÉE

Marie-Hélène Wolfe informe les administrateurs que le rapport d'activité de l'année 2013-2014 du projet PRÉE est déposé. Elle dresse un portrait des résultats, à savoir que l'Estrie se dirige vers l'atteinte des cibles fixées, à savoir le taux de diplomation après 7 ans qui en est à 74,2 % en 2013, se dirigeant vers la cible de 77 % en 2016. Il en va de même pour le taux de décrochage scolaire qui est en baisse, soit un taux moyen de 21,1 % alors qu'il était de 26 % pour la triennale 2005-2008. La situation des garçons demeure préoccupante, mais a tout de même effectué une remontée, passant de 32,7 % à 26,6 %.

Elle mentionne également les réalisations du projet PRÉE, soit les 5es Journées de la persévérance scolaire, la campagne valorisant la présence en classe, le service de transition secondaire-collégial qui a bénéficié à 1500 élèves, le déploiement des projets de conciliation études-travail dans tous les territoires et qui engage près de 700 milieux de travail, 66600 étudiants employés. De même, les projets se réalisant dans chacun des territoires sont présentés.

Malgré la fin d'une concertation et d'une mobilisation, la persévérance scolaire est un enjeu très important pour la région, conclut Marie-Hélène Wolfe.

M. Denis Beaudin ajoute que plusieurs organisations se sont regroupées pour travailler ensemble pour faire évoluer cette cause.

Il s'agit de la plus grosse entente spécifique intervenue en Estrie depuis les 10 dernières années.

Mme Nicole Robert mentionne qu'une belle initiative intitulée « *Outil d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) MRC du Haut-St-François* » est issue également de cette entente.

3.1.4. Entente de partenariat pour le soutien à l'innovation en Estrie

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2013-2014 une entente de partenariat de trois (3) ans portant sur le soutien à l'innovation en Estrie;

CONSIDÉRANT QU'une résolution adoptée par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie le 29 novembre 2013 (CRÉ-13-148) confirme un engagement financier de 300 000 \$ pour les trois (3) années de l'entente et que l'entente devait se terminer après le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à développer des projets en lien avec un des objectifs spécifiques du Plan de développement de l'Estrie 2013-2018, qui est de soutenir les entreprises estriennes de transformation et du tertiaire moteur dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie sera abolie dès la sanction du projet de Loi 28 et que toutes les obligations de la CRÉ de l'Estrie à l'égard du Fonds de développement régional doivent être liquidées au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie, en adoptant le plan de fermeture, mettra fin à ses activités le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE, selon le calendrier de réalisation et de versements prévus, de même que la capacité de l'organisme d'obtenir les confirmations financières requises, il ne sera pas possible de rencontrer les diverses obligations dans le respect des limites actuelles;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition en fait la recommandation.

CRÉ-15-035

**Il est proposé par Robert Roy,
appuyé par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

D'engager un montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) pour une portion de l'an 3, soit jusqu'au 31 décembre 2015 de l'entente de partenariat portant sur le soutien à l'innovation en Estrie, en modifiant les

modalités prévues au protocole d'entente (article 2.5) à même l'enveloppe du FDR;

DE verser cette somme, suite au dépôt du rapport final faisant état de l'utilisation de la contribution du FDR au comité de transition, lequel sera requis en janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

M. Alain Compagna manifeste sa déception, car l'innovation est l'un des principaux facteurs de réussite pour les entreprises.

3.1.5. Entente de partenariat régional sur la promotion et le développement du mentorat d'affaires – FDR-05-13-204

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé, en mai 2014, une entente de partenariat de trois (3) ans portant sur la promotion et le développement du mentorat d'affaires pour les années 2014 à 2017;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie sera abolie dès la sanction du projet de Loi 28 et que toutes les obligations de la CRÉ de l'Estrie à l'égard du Fonds de développement régional doivent être liquidées au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie, en adoptant le plan de fermeture, mettra fin à ses activités le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE, selon le calendrier de réalisation de l'entente, il ne sera pas possible de réaliser les activités prévues;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la CRÉ de l'Estrie n'a pas reçu le versement en provenance du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations pour l'an 2 (2015-2016);

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition en fait la recommandation.

CRÉ-15-036

**Il est proposé par Hugues Grimard,
appuyé par Jacques Madore
et résolu :**

DE désengager un montant de QUATORZE MILLE DOLLARS (14 000 \$) prévu pour l'année 2016-2017 puisque les activités ne pourront être réalisées;

DE modifier les modalités prévues au protocole d'entente;

DE verser le solde à payer aux promoteurs aussitôt la réception du versement de la part du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (10 000 \$ pour 2015-2016).

Adoptée à l'unanimité

4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2013-2018

4.1. Qualité de vie

4.1.1. Entente spécifique pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 / FDR-05-13-203 – Recommandation de projets

4.1.1.1 Accro-Techno / FDR-05-13-203-01

CONSIDÉRANT QU'une entente spécifique sur l'Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 a été signée en mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a avisé la CRÉ de l'Estrie et les partenaires de l'entente qu'il résilie l'entente, que cette résiliation prend effet le 22 avril 2015 et que le Secrétariat aux aînés assurera le suivi des projets financés;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés reconnaît que la CRÉ de l'Estrie a la possibilité d'investir les sommes résiduelles de l'année en cours, jusqu'au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a invité les promoteurs ayant déjà reçu du financement du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie à faire une demande pour prolonger leur projet;

CONSIDÉRANT QUE les critères pour l'évaluation des projets à financer sont :

- la nature du projet, en continuité avec le projet déjà financé;
- les résultats atteints du projet en cours;
- un nouvel échéancier cohérent;
- de nouveaux indicateurs permettant d'aller plus loin dans les résultats du projet;
- un nouveau budget réaliste et cohérent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Accro-Techno » a été évalué positivement, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE le financement du fonds ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

CRÉ-15-037

**Il est proposé par Alexandre Blanchette,
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'accorder un montant supplémentaire de QUATORZE MILLE TRENTE-HUIT DOLLARS (14 038 \$) pour la prolongation du projet « Accro-Techno / FDR-05-13-203-01 », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie;

D'autoriser les changements requis au projet, soit l'échéancier, le budget et les cibles de résultats;

D'autoriser la direction générale de la CRÉ de l'Estrie à signer un addenda au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.2 Communauté solidaire des aînés (CIA) de la MRC Coaticook / FDR-05-13-203-03

CONSIDÉRANT QU'une entente spécifique sur l'Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 a été signée en mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a avisé la CRÉ de l'Estrie et les partenaires de l'entente qu'il résilie l'entente, que cette résiliation prend effet le 22 avril 2015 et que le Secrétariat aux aînés assurera le suivi des projets financés;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés reconnaît que la CRÉ de l'Estrie a la possibilité d'investir les sommes résiduelles de l'année en cours, jusqu'au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a invité les promoteurs ayant déjà reçu du financement du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie à faire une demande pour prolonger leur projet;

CONSIDÉRANT QUE les critères pour l'évaluation des projets à financer sont :

- la nature du projet, en continuité avec le projet déjà financé;
- les résultats atteints du projet en cours;
- un nouvel échéancier cohérent;
- de nouveaux indicateurs permettant d'aller plus loin dans les résultats du projet;
- un nouveau budget réaliste et cohérent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Communauté solidaire des aînés (CIA) de la MRC de Coaticook » a été évalué positivement, qu'il est cohérent et qu'il est ancré dans le milieu.

CRÉ-15-038

**Il est proposé par Nicole Robert,
appuyée par Luc Cayer
et résolu :**

D'accorder un montant supplémentaire de DOUZE MILLE SIX CENT QUINZE DOLLARS (12 615 \$) pour la prolongation du projet « Communauté solidaire des aînés (CIA) de la MRC de Coaticook / FDR-05-13-203-03 », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie.

D'autoriser les changements requis au projet, soit l'échéancier, le budget et les cibles de résultats.

D'autoriser la direction générale de la CRÉ de l'Estrie à signer un addenda au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

**4.1.1.3 Club local d'informaticiens-aînés connectés (CLIC) /
FDR-05-13-203-04**

CONSIDÉRANT QU'une entente spécifique sur l'Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 a été signée en mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a avisé la CRÉ de l'Estrie et les partenaires de l'entente qu'il résilie l'entente, que cette résiliation prend effet le 22 avril 2015 et que le Secrétariat aux aînés assurera le suivi des projets financés;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés reconnaît que la CRÉ de l'Estrie a la possibilité d'investir les sommes résiduelles de l'année en cours, jusqu'au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a invité les promoteurs ayant déjà reçu du financement du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie à faire une demande pour prolonger leur projet;

CONSIDÉRANT QUE les critères pour l'évaluation des projets à financer sont :

- la nature du projet, en continuité avec le projet déjà financé;
- les résultats atteints du projet en cours;
- un nouvel échéancier cohérent;
- de nouveaux indicateurs permettant d'aller plus loin dans les résultats du projet;
- un nouveau budget réaliste et cohérent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Club local d'informaticiens-aînés connectés (CLIC) » a été évalué positivement, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il est conçu en partenariat avec plusieurs municipalités;

CRÉ-15-039

**Il est proposé par Jacques Madore,
appuyé par Alain Compagna
et résolu :**

D'accorder un montant supplémentaire de DIX-SEPT MILLE HUIT CENT VINGT DOLLARS (17 820 \$) pour la prolongation du projet « Club local d'informaticiens-aînés connectés (CLIC) / FDR-05-13-203-04 », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie.

D'autoriser les changements requis au projet, soit l'échéancier, le budget et les cibles de résultats.

D'autoriser la direction générale de la CRÉ de l'Estrie à signer un addenda au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.4 Génie en gris / FDR-05-13-203-09

CONSIDÉRANT QU'une entente spécifique sur l'Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 a été signée en mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a avisé la CRÉ de l'Estrie et les partenaires de l'entente qu'il résilie l'entente, que cette résiliation prend effet le 22 avril 2015 et que le Secrétariat aux aînés assurera le suivi des projets financés;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés reconnaît que la CRÉ de l'Estrie a la possibilité d'investir les sommes résiduelles de l'année en cours, jusqu'au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a invité les promoteurs ayant déjà reçu du financement du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie à faire une demande pour prolonger leur projet;

CONSIDÉRANT QUE les critères pour l'évaluation des projets à financer sont :

- la nature du projet, en continuité avec le projet déjà financé;
- les résultats atteints du projet en cours;
- un nouvel échéancier cohérent;
- de nouveaux indicateurs permettant d'aller plus loin dans les résultats du projet;
- un nouveau budget réaliste et cohérent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Génie en gris » a été évalué positivement, qu'il est cohérent, qu'il est ancré dans le milieu et qu'il se réalise en partenariat avec deux organismes culturels reconnus.

CRÉ-15-040

**Il est proposé par Alexandre Blanchette,
appuyé par Noël Landry
et résolu :**

D'accorder un montant supplémentaire de DIX MILLE NEUF CENTS DOLLARS (10 900 \$) pour la prolongation du projet « Génie en gris / FDR-05-13-203-09 », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie.

D'autoriser les changements requis au projet, soit l'échéancier, le budget et les cibles de résultats.

D'autoriser la direction générale de la CRÉ de l'Estrie à signer un addenda au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.5 Ateliers d'information aux communautés culturelles confrontées à une maladie terminale ou à un décès et réalisation de trousse / FDR-05-13-203-10

CONSIDÉRANT QU'une entente spécifique sur l'Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 a été signée en mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a avisé la CRÉ de l'Estrie et les partenaires de l'entente qu'il résilie l'entente, que cette résiliation prend effet le 22 avril 2015 et que le Secrétariat aux aînés assurera le suivi des projets financés;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés reconnaît que la CRÉ de l'Estrie a la possibilité d'investir les sommes résiduelles de l'année en cours, jusqu'au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a invité les promoteurs ayant déjà reçu du financement du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie à faire une demande pour prolonger leur projet;

CONSIDÉRANT QUE les critères pour l'évaluation des projets à financer sont :

- la nature du projet, en continuité avec le projet déjà financé;
- les résultats atteints du projet en cours;
- un nouvel échéancier cohérent;
- de nouveaux indicateurs permettant d'aller plus loin dans les résultats du projet;
- un nouveau budget réaliste et cohérent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Ateliers d'information aux communautés culturelles confrontées à une maladie terminale ou à un décès et réalisation de trousse » a été évalué positivement, qu'il est cohérent et qu'il est structurant dans le temps.

CRÉ-15-041

**Il est proposé par Michèle Lavoie,
appuyée par Hugues Grimard
et résolu :**

D'accorder un montant supplémentaire de DOUZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS (12 560 \$) pour la prolongation du projet « Ateliers d'information aux communautés culturelles confrontées à une maladie terminale ou à un décès et réalisation de trousse », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie.

D'autoriser les changements requis au projet, soit l'échéancier, le budget et les cibles de résultats.

D'autoriser la direction générale de la CRÉ de l'Estrie à signer un addenda au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.6 Carrefour d'information pour aînés (CIA) de la MRC de Memphrémagog / FDR-05-13-203-13

CONSIDÉRANT QU'une entente spécifique sur l'Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie 2013-2017 a été signée en mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a avisé la CRÉ de l'Estrie et les partenaires de l'entente qu'il résilie l'entente, que cette résiliation prend effet le 22 avril 2015 et que le Secrétariat aux aînés assurera le suivi des projets financés;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés reconnaît que la CRÉ de l'Estrie a la possibilité d'investir les sommes résiduelles de l'année en cours, jusqu'au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a invité les promoteurs ayant déjà reçu du financement du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie à faire une demande pour prolonger leur projet;

CONSIDÉRANT QUE les critères pour l'évaluation des projets à financer sont :

- la nature du projet, en continuité avec le projet déjà financé;
- les résultats atteints du projet en cours;
- un nouvel échéancier cohérent;
- de nouveaux indicateurs permettant d'aller plus loin dans les résultats du projet;
- un nouveau budget réaliste et cohérent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Carrefour d'information pour aînés (CIA) de la MRC Memphrémagog » a été évalué positivement, qu'il est cohérent et qu'il est ancré dans le milieu.

CRÉ-15-042

**Il est proposé par François Bourassa,
appuyé par Denis Beaudin
et résolu :**

D'accorder un montant supplémentaire de DIX-SEPT MILLE QUATRE-VINGTS DOLLARS (17 080 \$) pour la prolongation du projet « Carrefour d'information pour aînés (CIA) de la MRC Memphrémagog », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées de l'Estrie.

D'autoriser les changements requis au projet, soit l'échéancier, le budget et les cibles de résultats.

D'autoriser la direction générale de la CRÉ de l'Estrie à signer un addenda au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

**4.1.1.7 Carrefour d'information pour aînés de la MRC du Val-Saint-François /
FDR-05-13-203-15**

CONSIDÉRANT QU'une entente spécifique sur l'Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région de l'Estrie 2013-2017 a été signée en mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a avisé la CRÉ de l'Estrie et les partenaires de l'entente qu'il résilie l'entente, que cette résiliation prend effet le 22 avril 2015 et que le Secrétariat aux aînés assurera le suivi des projets financés;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés reconnaît que la CRÉ de l'Estrie a la possibilité d'investir les sommes résiduelles de l'année en cours, jusqu'au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a invité les promoteurs ayant déjà reçu du financement du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées de l'Estrie à faire une demande pour prolonger leur projet;

CONSIDÉRANT QUE les critères pour l'évaluation des projets à financer sont :

- la nature du projet, en continuité avec le projet déjà financé;
- les résultats atteints du projet en cours;
- un nouvel échéancier cohérent;
- de nouveaux indicateurs permettant d'aller plus loin dans les résultats du projet;
- un nouveau budget réaliste et cohérent;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Carrefour d'information pour aînés (CIA) de la MRC du Val-Saint-François » a été évalué positivement, qu'il est cohérent et qu'il est ancré dans le milieu.

CRÉ-15-043

**Il est proposé par Nicole Robert,
appuyée par Luc Cayer
et résolu :**

D'accorder un montant supplémentaire de DIX-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOLLARS (18 860 \$) pour la prolongation du projet « Carrefour d'information pour aînés (CIA) de la MRC du Val-Saint-François », à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées de l'Estrie.

D'autoriser les changements requis au projet, soit l'échéancier, le budget et les cibles de résultats.

D'autoriser la direction générale de la CRÉ de l'Estrie à signer un addenda au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.8 Entente de partenariat régional sur l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées en Estrie - FDR-05-13-203-SAGE

CONSIDÉRANT QU'une entente spécifique sur l'Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région de l'Estrie 2013-2017 a été signée en mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette entente, un mandat avait été accordé à SAGE-Innovation, porteur du Créneau ACCORD Santé-Estrie, Vieillesse et Autonomie, afin de réaliser des actions en lien avec les objectifs suivants :

- Faciliter la gestion des bénévoles aînés;
- Augmenter la connaissance gérontologique des acteurs locaux par le biais de portraits locaux et supralocaux et de la formation continue;
- Mettre en valeur les produits et services disponibles pouvant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des aînés;
- Assurer le suivi du plan stratégique;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a avisé la CRÉ de l'Estrie et les partenaires de l'entente qu'il résilie l'entente, que cette résiliation prend effet le 22 avril 2015 et que le Secrétariat aux aînés assurera le suivi des projets financés;

CONSIDÉRANT QUE, le 19 février 2015, une correspondance a été envoyée à SAGE-Innovation, informant l'organisation de la résiliation de l'entente spécifique et que cette résiliation entraîne également la résiliation de l'entente conclue avec SAGE-Innovation;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés reconnaît que la CRÉ de l'Estrie a la possibilité d'investir les sommes résiduelles de l'année en cours, jusqu'au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a invité SAGE-Innovation, au même titre que les promoteurs ayant déjà reçu du financement du FIA, à faire une demande pour prolonger leur projet;

CONSIDÉRANT QUE les critères pour l'évaluation des projets à financer sont :

- la nature du projet, en continuité avec le projet déjà financé;
- les résultats atteints du projet en cours;
- un nouvel échéancier cohérent;
- de nouveaux indicateurs permettant d'aller plus loin dans les résultats du projet;
- un nouveau budget réaliste et cohérent;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de SAGE-Innovation pour la poursuite de l'Entente de partenariat régional sur l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées en Estrie a été évaluée positivement, que les objectifs sont toujours pertinents et répondent aux besoins des organisations qui interviennent auprès des personnes âgées.

CRÉ-15-044

**Il est proposé par Robert Y. Roy,
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

D'accorder un montant supplémentaire de CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (51 472 \$) pour la prolongation de l'Entente de partenariat régional sur l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées en Estrie, à même l'enveloppe du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Estrie.

D'autoriser les changements requis au projet, soit l'échéancier, le budget et les cibles de résultats.

D'autoriser la direction générale de la CRÉ de l'Estrie à signer un addenda au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

5.1. Désengagements des sommes au FDR - Volet « projets structurants et ententes spécifiques »

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été engagées au cours des dernières années à même l'enveloppe du FDR;

CONSIDÉRANT QU'en respect des protocoles d'ententes, certaines de ces sommes n'ont pas été versées en entier aux promoteurs, car les coûts des projets ont été moins importants que prévu et que certaines activités n'ont pas été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être désengagées par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-15-045

**Il est proposé par Marielle Fecteau,
appuyée par Nicole Robert
et résolu :**

DE désengager les montants suivants qui avaient été attribués à partir du volet « projets structurants - étude » du FDR :

- 48 065 \$ du projet « Entente de partenariat régional sur la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et technique (phase II) / FDR-05-13-205 »
- 298 \$ du projet « Contrôle de l'apport de sédiments en provenance du ruisseau Roulx / FDR-05-12-154 »

D'attribuer un montant total de QUARANTE-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (48 363 \$) à l'enveloppe du FDR 2014-2015.

DE désengager les montants suivants qui avaient été attribués à partir de l'Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie.

Volet 3 - Soutien à des initiatives des territoires de MRC pour faciliter l'accès des jeunes à la culture :

- 494 \$ du projet « Le Moulin à talents / FDR-05-11-203-315 »
- 632,10 \$ du projet « De musée en musée / FDR-05-11-203-328 »
- 1 090 \$ du projet « Les arts plein la tête / FDR-05-11-203-321 »
- 491 \$ du projet « Visite commentée et atelier de création / FDR-05-11-203-339 »
- 616 \$ du projet « L'explosion des arts à la cité-école Louis-Saint-Laurent / FDR-05-11-203-306 »

D'attribuer un montant total de TROIS MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET DIX CENTS (3 323,10 \$) à l'enveloppe du FDR 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

6. ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

Dominique Desautels présente l'état de situation du Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion à ce jour.

6.1. Pré-démarrage d'une maison d'hébergement et de répit / FLPE05-14-11

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre 2011, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a réservé une enveloppe budgétaire à chaque territoire de MRC afin de réaliser des initiatives en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (CRÉ-11-167);

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement, élaborée spécifiquement pour l'utilisation de cette enveloppe, invite chaque territoire de MRC à déterminer de façon concertée les priorités et initiatives à financer en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale du Granit a déposé un plan d'action en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour le territoire de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action identifie, parmi les actions prioritaires de répondre aux besoins non comblés sur le territoire de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE la fin des activités de la CRÉ de l'Estrie est prévue le 31 mars 2015, l'Alliance se poursuivra sous la responsabilité d'une autre organisation et que les sommes demeurent disponibles pour la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour l'hébergement des personnes handicapées de la MRC du Granit a déposé une demande de financement de 33 798 \$ pour la réalisation du projet « Pré-démarrage d'une maison d'hébergement et de répit » et que ce dernier respecte les critères de la politique d'investissement, ainsi que du cadre de référence de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le comité de soutien régional de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale recommande de soutenir financièrement le projet.

CRÉ-15-046

**Il est proposé par Michèle Lavoie,
appuyée par Alexandre Blanchette
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de TRENTE-TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS (33 798 \$) au projet « Pré-démarrage d'une maison d'hébergement et de répit », à même l'enveloppe du Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion.

Adoptée à l'unanimité

6.2. Structuration du service de dépannage dans la MRC de Coaticook – Phase II FLPE05-14-12

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre 2011, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a réservé une enveloppe budgétaire à chaque territoire de MRC afin de réaliser des initiatives en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (CRÉ-11-167);

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement, élaborée spécifiquement pour l'utilisation de cette enveloppe, invite chaque territoire de MRC à déterminer de façon concertée les priorités et initiatives à financer en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Coaticook a déposé un plan d'action en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour le territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la fin des activités de la CRÉ de l'Estrie est prévue le 31 mars 2015, l'Alliance se poursuivra sous la responsabilité d'une autre organisation et que les sommes demeurent disponibles pour la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action identifie, parmi les axes prioritaires d'assurer la qualité de vie et le bien-être de la collectivité, notamment en aidant les citoyens en situation de pauvreté à répondre à leurs besoins de base;

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie des Frontières a déposé une demande de financement de 9 000 \$ pour la réalisation du projet « Structuration du service de dépannage dans la MRC de Coaticook – Phase II » et que ce dernier respecte les critères de la politique d'investissement, ainsi que du cadre de référence de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le comité de soutien régional de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale recommande de soutenir financièrement le projet.

CRÉ-15-047

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche,
appuyée par Luc Cayer
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de NEUF MILLE DOLLARS (9 000 \$) au projet « Structuration du service de dépannage dans la MRC de Coaticook – Phase II », à même l'enveloppe du Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion.

Adoptée à l'unanimité

6.3. Semeurs d'avenir – Phase II / FLPE05-14-13

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre 2011, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a réservé une enveloppe budgétaire à chaque territoire de MRC afin de réaliser des initiatives en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (CRÉ-11-167);

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement, élaborée spécifiquement pour l'utilisation de cette enveloppe, invite chaque territoire de MRC à déterminer de façon concertée les priorités et initiatives à financer en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Coaticook a déposé un plan d'action en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour le territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action identifie, parmi les axes prioritaires de favoriser de saines habitudes de vie, notamment en développant une plus grande autonomie alimentaire pour les personnes en situation de pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE la fin des activités de la CRÉ de l'Estrie est prévue le 31 mars 2015, l'Alliance se poursuivra sous la responsabilité d'une autre organisation et que les sommes demeurent disponibles pour la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Jeunes Pousses a déposé une demande de financement de 15 929 \$ pour la réalisation du projet « Semeurs d'avenir » et que ce dernier respecte les critères de la politique d'investissement, ainsi que du cadre de référence de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QU'une portion de la somme demandée, soit 3 283 \$, provient de sommes estimées résiduelles du projet « Les jardins collectifs Sèmaccueil » (FLPE05-14-01), porté par l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook, mais que la CRÉ n'a pas reçu et analysé le rapport final dudit projet et que, par conséquent, cette somme n'est pas disponible à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le comité de soutien régional de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale recommande de soutenir financièrement le projet.

CRÉ-15-048

**Il est proposé par Marielle Fecteau,
appuyée par François Bourassa
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de DOUZE MILLE SIX CENT QUARANTE-SIX DOLLARS (12 646 \$) au projet « Semeurs d'avenir », à même l'enveloppe du Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

D'accorder au projet, s'il y a lieu, les sommes résiduelles du projet « Les jardins collectifs Sèmaccueil », une fois que ces dernières auront été officiellement désengagées à la suite de l'analyse du rapport final.

Adoptée à l'unanimité

7. FORUM JEUNESSE ESTRIE

7.1. État de situation

Mme Caroline Falcão informe les membres des décisions qui ont été prises par le conseil d'administration du Forum jeunesse concernant les investissements du FRIJ et autres orientations le 2 mars dernier.

7.2. Transfert des obligations de la CRÉ de l'Estrie

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que la convention de subvention avec le Forum jeunesse Estrie prend fin le 31 mars 2015. Le Forum jeunesse Estrie s'est incorporé et la CRÉ souhaite transférer les obligations au Forum jeunesse Estrie inc. Elle ajoute également que la CRÉ n'a pas reçu du Secrétariat à la jeunesse (SAJ) le versement 2014-2015 pour le fonctionnement. La CRÉ a informé le SAJ qu'il désire céder ses obligations au 1^{er} avril 2015. Jusqu'à la mi-mars, tout semblait satisfaire le SAJ.

Depuis, le SAJ a mentionné qu'il communiquerait les informations nécessaires au plus tard le 31 mars prochain. Une somme de 170 000 \$ du FDR a été utilisée jusqu'à ce jour pour le fonctionnement du Forum.

Des échanges s'ensuivent et M. Alexandre Blanchette, président du Forum jeunesse Estrie, stipule que la situation est la même partout au Québec. Les sommes du FRIJ non décaissées pourraient être utilisées pour assurer la transition. La CRÉ peut-elle faire preuve de souplesse, notamment concernant les contrats de travail des employées du Forum ? Pour d'autres régions, il y aurait eu une forme de transition administrative.

Le président mentionne qu'à titre de gestionnaire de fonds public, la CRÉ ne peut financer une organisation ou avancer des sommes à une organisation qui n'a pas de garantie. Pour ce faire, cela prend une réponse définitive du SAJ d'ici le 31 mars 2015.

CONSIDÉRANT QUE la convention de subvention intervenue entre le premier ministre, la CRÉ de l'Estrie et le Forum jeunesse Estrie pour « *consolider les forums jeunesse régionaux qui contribuent à la représentation, à la concertation et à la mobilisation des jeunes en région* », « *reconduire les fonds régionaux d'investissement jeunesse* » et « *consolider et développer l'expertise des agents de participation citoyenne des forums jeunesse* » arrive à échéance le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie sera abolie dès la sanction du projet de Loi 28 et que la CRÉ de l'Estrie, en adoptant le plan de fermeture, mettra fin à ses activités le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le plan de fermeture a reçu l'aval du MAMOT le 16 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie n'a toujours pas reçu le versement pour le fonctionnement du Forum jeunesse Estrie de l'année 2014-2015.

CRÉ-15-049

**Il est proposé par Hugues Grimard,
appuyé par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie cédera ses obligations en lien avec cette convention de subvention au 1^{er} avril 2015;

QUE la cession se fera au Secrétariat à la jeunesse à moins d'avoir reçu les garanties que le Forum jeunesse Estrie pourra opérer à compter du 1^{er} avril 2015;

QU'avant tout transfert, la CRÉ de l'Estrie s'assurera de rembourser les avances faites au Forum jeunesse Estrie à partir du FDR.

Adoptée à l'unanimité

8. ENGAGEMENT JEUNESSE ESTRIE

8.1. Fin du mandat

Marie-Hélène Wolfe mentionne que le mandat Engagement Jeunesse prend fin le 31 mars 2015 et que l'agente de liaison, Marie-Lyne Courchesne a quitté ses fonctions vendredi dernier, le 20 mars. Une dernière rencontre du comité régional a eu lieu le 11 mars pour clore le mandat en Estrie. La direction générale devra faire parvenir les éléments de reddition de compte au Secrétariat à la Jeunesse et certaines des initiatives déployées par EJ seront maintenues par les partenaires impliqués. Le Secrétariat à la jeunesse a développé un recueil des réalisations d'EJ au Québec et nous vous remettons la section Estrie.

9. COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE

9.1. Programme de développement régional et forestier : Désengagements

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été engagées au cours des dernières années à même les enveloppes du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II 2011-2012, du Programme d'acquisition de connaissances et de mise en valeur de la ressource faunique et du Programme de développement régional et forestier;

CONSIDÉRANT QU'en respect des protocoles d'ententes, certaines de ces sommes n'ont pas été versées en entier aux promoteurs, car les coûts des projets ont été moins importants que prévu et que certaines activités n'ont pas été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être désengagées par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.1.1 de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme de développement régional et forestier (PDRF) du ministre des Ressources naturelles, les sommes non octroyées et non-engagées dans le cadre de l'entente de délégation du PVMRF-Volet II 2011-2012 et de tout autres ententes avec le ministère sont attribuées au PDRF.

CRÉ-15-050

**Il est proposé par Jacques Madore,
appuyé par Luc Cayer
et résolu :**

DE désengager les montants suivants qui avaient été attribués à partir des enveloppes du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II 2011-2012, du Programme d'acquisition de connaissances et de mise en valeur de la ressource faunique et du Programme de développement régional et forestier :

- 1 534 \$ du projet « Mesure d'un dispositif pour l'évaluation de la biomasse forestière/PDRF-1314-09 »;
- 18 335 \$ du projet « Acquisition de connaissances sur le nerprun bourdaine : une espèce envahissante/PDRF-1415-22 »;

D'attribuer un montant total de DIX-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS (19 869 \$) à l'enveloppe du Programme de développement régional et forestier 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES DIVERSES

10.1. Projet d'expérimentation de la décentralisation et de régionalisation en transport collectif dans la région de l'Estrie

La directrice générale mentionne que le projet déposé en décembre 2013 a reçu une réponse le 25 février dernier.

10.2. Concertation en Estrie

Madame Michèle Lavoie demande si l'on a une idée des fonds qui seront redistribués. Elle mentionne que les gens de la culture en région sont très inquiets de leur futur. Elle se questionne également de quelle façon se fera la concertation régionale en Estrie et si la société civile sera interpellée.

Le président mentionne que les normes de répartition du Fonds de développement des territoires ne sont pas encore connues, mais qu'à l'échelle du Québec, les sommes passent de 180 M\$ à 100 M\$.

Lors de la rencontre de la Table des MRC de l'Estrie, les préfets ont discuté sur les suites et ils ont l'intention de se doter d'une vision globale régionale.

M. Denis Beaudin demande de quelle manière les gens pourront suivre le cheminement de ces démarches et il ajoute que la société civile peut aider et faire partie de la solution.

Tant que la CRÉ n'est pas dissoute, les membres du conseil d'administration souhaitent obtenir de l'information sur la suite des choses.

M. Alain Compagna profite de l'occasion pour remercier tous les membres de cette table pour les trois belles années passées ensemble et qu'il serait nécessaire de faire un bilan.

M. Robert Y. Pouliot revient sur le point 7.2 et demande qu'une communication soit acheminée à l'ensemble des députés de l'Estrie pour leur signifier l'urgence d'intervenir dans ce dossier. De plus, il suggère de leur manifester notre déception quant à leur absence et celle de leur équipe de soutien autour de cette table, vu la teneur politique des points à l'ordre du jour. Ceci laisse présumer qu'ils n'ont pas su voir le caractère essentiel de la CRÉ pour le développement de notre région.

11. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 29 avril 2015.

M. Robert G. Roy tient à remercier les membres de l'équipe de la CRÉ qui demeurent en poste pour procéder à la fermeture de la CRÉ. Ils font preuve d'un grand professionnalisme.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-15-051 Il est proposé par Hugues Grimard,
appuyé par Marielle Fecteau
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 12 h 26.

Adoptée à l'unanimité

JACQUES DEMERS, président